

AppleCare+ pour Apple Vision Pro

Applicabilité des droits du consommateur à l'égard de ce plan

LES AVANTAGES DE CE PLAN S'AJOUTENT À TOUS LES DROITS ET RECOURS DONT VOUS DISEPOSEZ EN VERTU DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR. CE PLAN NE LIMITE PAS LES DROITS DONT VOUS DISEPOSEZ EN VERTU DES LOIS SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR APPLICABLES, NOTAMMENT VOS DROITS AUX RECOURS DÉCOULANT DES GARANTIES PRÉVUES PAR LA LOI ET À L'OBTENTION DE COMPENSATIONS PAR SUITE DE DOMMAGES RÉSULTANT DU DÉFAUT D'APPLE DE RESPECTER SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.

Conditions générales (excluant le Québec)

1. Le plan

Le présent contrat (le « plan ») régit les services fournis par Apple dans le cadre des plans mentionnés ci-dessus et comprend les modalités énoncées dans le présent document, la confirmation du plan (« confirmation du plan ») et la facture originale de votre plan. Votre confirmation du plan vous sera remise au moment de l'achat ou vous sera envoyée automatiquement peu après. Si vous avez acheté votre plan auprès d'Apple, vous pouvez obtenir une copie de la confirmation de votre plan en visitant la page mysupport.apple.com/products.

Les avantages du présent plan s'ajoutent à vos droits en vertu des lois applicables, à la garantie matérielle du fabricant et à toute assistance technique gratuite. Sauf mention contraire, les modalités du plan sont pareillement applicables pour une couverture à durée déterminée (« plan à durée déterminée ») ou pour une couverture mensuelle récurrente (« plan mensuel »). Votre plan peut être payé par vous ou par un tiers qui finance ou paie d'une autre manière pour votre plan (un « fournisseur de paiement de plan »).

Le plan couvre l'Apple Vision Pro indiqué sur la confirmation de votre plan (« appareil couvert ») et les accessoires contenus dans l'emballage d'origine (« accessoires inclus ») (ensemble, le « matériel couvert »). Le matériel couvert doit avoir été acheté ou loué neuf auprès d'Apple ou d'un revendeur agréé Apple. Si la propriété juridique du matériel couvert vous a été transférée, le plan doit également vous avoir été transféré en vertu de l'article 10. Le matériel couvert comprend tout produit de remplacement fourni par Apple en vertu des articles 3.1 et 3.2 du présent plan.

Ce plan est destiné et ne s'applique qu'à votre matériel couvert. Ce plan n'est pas destiné à un usage commercial et ne peut être utilisé par vous en vue d'un gain financier, y compris, mais sans s'y limiter, pour obtenir une réparation pour des appareils appartenant à d'autres personnes et qui ne sont pas couverts par ce plan. Pour éviter toute ambiguïté, vous ne pouvez pas vendre, transférer, sous-traiter, déléguer ou céder vos droits au titre du présent plan, à l'exception de ce qui est prévu à l'article 10 du présent plan pour les transferts de plans à durée déterminée. Apple a le droit de surveiller vos demandes de réparation afin d'en assurer la conformité. La violation de cette disposition peut annuler ce plan.

2. Durée et renouvellement du plan

La couverture du plan commence lorsque le plan est acheté ou lorsque l'appareil couvert est expédié (si l'expédition est nécessaire – des ajustements sont effectués pour tenir compte des délais d'expédition) et se poursuit, sauf annulation, jusqu'à la date spécifiée dans votre confirmation de plan (la « durée du plan »).

Pour les plans mensuels, la durée du plan est d'un (1) mois. Votre plan se renouvellera automatiquement chaque mois, à moins de faire l'objet d'une annulation comme indiqué à l'article 9 ci-dessous, y compris dans l'éventualité où Apple ne pourrait plus réparer votre matériel couvert en raison d'un manque de pièces de rechange, auquel cas Apple vous fera parvenir un avis d'annulation trente (30) jours à

l'avance ou dans les délais précisés par la loi. Les plans mensuels pourraient ne pas être proposés pour tout le matériel couvert.

Pour les plans à durée déterminée, la durée du plan est fixée dans la confirmation de votre plan. Apple n'a aucune obligation de renouveler votre plan à durée déterminée. Si Apple offre un renouvellement, le prix et les conditions de celui-ci seront déterminés à la discrétion d'Apple.

Pour les plans mensuels et les plans à durée déterminée payables en versements (selon disponibilité), vous acceptez que la carte de crédit, la carte de débit ou tout autre moyen de paiement (« mode de paiement »), p. ex. Apple Pay, ayant servi à régler l'achat initial du plan (ou à effectuer votre premier paiement non pris en charge d'une autre manière par un fournisseur de paiement de plan) soit conservé dans nos dossiers pour être automatiquement débité avant le premier jour de chaque période de renouvellement ou de versements (selon le cas) suivant votre paiement initial afin de renouveler votre plan, sauf si annulé. Si votre mode de paiement est refusé pour une raison quelconque et que vous n'effectuez pas le paiement de renouvellement ou le versement approprié par d'autres moyens en temps opportun, la couverture de votre plan sera annulée à partir de la date qui vous sera communiquée dans un avis d'annulation. Sous réserve de la loi applicable, Apple a le droit, mais non l'obligation, d'accepter un paiement en retard et de permettre que votre plan se poursuive à compter de la date du paiement en retard, y compris d'autoriser un renouvellement. Pour les plans mensuels uniquement, si le prix de votre plan mensuel doit changer lors de votre prochain renouvellement, vous serez préalablement avisé d'une telle augmentation, conformément à l'article 11 de ce plan.

Le prix du plan est indiqué sur le reçu de vente original fourni par Apple ou par le marchand qui vous l'a vendu (« revendeur »).

3. Ce qui est couvert

3.1 Service de réparations matérielles en cas de défauts ou de pile usée (« réparation matérielle »)

Les réparations matérielles sont fournies si, pendant la durée du plan, vous soumettez une réclamation valide informant Apple que le matériel couvert présente un défaut de matériel ou de fabrication, ou que, dans le cas du matériel couvert utilisant une pile intégrée rechargeable, la capacité de la pile du matériel couvert de maintenir une charge électrique est de moins de quatre-vingts pour cent (80 %) par rapport à sa capacité initiale.

Les exclusions de la couverture matérielle en vertu du présent plan s'appliquent telles que décrites à l'article 4.

3.2 Services en cas de dommages accidentels causés par la manipulation (« ADH Services »)

La réparation en cas de dommages accidentels causés par la manipulation est fournie si, pendant la durée du plan, vous soumettez une réclamation valide informant Apple que le matériel couvert est tombé en panne en raison de dommages accidentels causés par la manipulation résultant d'un événement externe inattendu et involontaire (par exemple, des chutes et des dommages causés par le contact avec un liquide renversé) (« ADH »).

Les exclusions du service « ADH Services » en vertu du présent plan s'appliquent telles que décrites à l'article 4.

3.3 Réparations pour la couverture matérielle et en cas de dommages accidentels causés par la manipulation

Si, pendant la durée du plan, vous soumettez une réclamation valide pour la réparation matérielle ou une réclamation valide pour le service « ADH Services », Apple, à sa discrétion, soit : (i) réparera le défaut en utilisant des pièces neuves ou des pièces Apple d'origine usagées, testées et conformes aux exigences

fonctionnelles d'Apple, ou (ii) remplacera le matériel couvert par un produit neuf ou constitué de pièces neuves et/ou de pièces Apple d'origine usagées, testées et conformes aux exigences fonctionnelles d'Apple.

Si la réparation ou le remplacement en vertu des points (i) et (ii) n'est pas possible ou disponible, Apple vous remboursera avec un crédit Apple Store, une Apple Gift Card ou en espèces d'un montant égal au prix de détail actuel d'Apple pour le matériel couvert d'origine (ou, si Apple ne vend pas actuellement le modèle du matériel couvert, le prix de détail auquel Apple a vendu le modèle du matériel couvert pour la dernière fois), ou le montant payé pour le matériel couvert indiqué sur la preuve d'achat originale, selon le montant le plus élevé. Si un remboursement est effectué, le matériel couvert d'origine deviendra la propriété d'Apple et votre plan sera automatiquement résilié, car vous n'êtes plus en possession du matériel couvert.

Si Apple échange le matériel couvert, tous les produits de remplacement fournis en vertu de ce plan auront les mêmes caractéristiques ou des caractéristiques substantiellement similaires à celles du matériel couvert d'origine (p. ex., un modèle différent, ou le même modèle dans une couleur différente, avec des caractéristiques ou des capacités technologiques équivalentes ou améliorées) ou, à la discrétion d'Apple, le produit de remplacement sera le même modèle ou un modèle plus récent, mais avec des caractéristiques ou des capacités technologiques ou fonctionnelles différentes de celles du matériel couvert d'origine. Si Apple échange le matériel couvert, le produit d'origine devient la propriété d'Apple, et le produit de remplacement devient votre propriété; ce dernier sera couvert pour la durée restante du plan.

Pour effectuer les réparations, Apple pourrait utiliser des appareils couverts ou des pièces de remplacement provenant d'un pays autre que le pays où le matériel couvert ou la pièce originale ont été obtenus.

Les exclusions mentionnées ci-dessous s'appliquent.

3.4 Frais de service

Les services en cas de dommages accidentels causés par la manipulation sont considérés comme des « réparations ». Vous pouvez bénéficier d'un nombre illimité de réparations pour votre matériel couvert pendant la durée du plan, jusqu'à la date à laquelle le plan est annulé ou résilié. Les demandes de réparations soumises et reçues par Apple après l'annulation ou la résiliation du plan ne seront pas couvertes par le plan.

Important : Veuillez consulter l'article 4 pour connaître les exclusions de la disposition relative aux réparations en cas de dommages accidentels causés par la manipulation.

Les frais de service suivants s'appliquent à chacune de ces réparations :

Réparation en cas de dommages accidentels causés par la manipulation de niveau 1 -ADH aux accessoires inclus	39 \$CA
Réparation en cas de dommages accidentels causés par la manipulation de niveau 2 -Autre ADH	399 \$CA

** Les frais excluent les taxes applicables que vous devez payer.*

Pour être admissible aux frais de réparation en cas de dommages accidentels causés par la manipulation de niveau 1, le matériel couvert ne doit pas avoir subi de dommages supplémentaires au-delà des accessoires inclus qui empêcheraient Apple de réparer et/ou de remplacer les accessoires

inclus. Un appareil couvert présentant d'autres dommages sera facturé au prix des frais de réparation pour dommage accidentel causé par la manipulation de niveau 1.

Veuillez noter que si vous demandez une réparation en vertu de ce plan dans un pays autre que le Canada, les frais de réparation ou les frais équivalents locaux peuvent devoir être payés dans la devise de ce pays et au taux applicable dans ce pays. Pour plus de détails, visitez le site <https://www.apple.com/ca/fr/legal/sales-support/applecare/applecareplus/> et sélectionnez l'appareil approprié ainsi que le pays où vous souhaitez bénéficier du service afin de consulter les modalités et frais applicables.

3.5 Assistance technique

Pendant la durée du plan, Apple vous fournira un accès prioritaire à des ressources d'assistance technique par téléphone et en ligne pour le matériel couvert (« assistance technique »). L'assistance technique peut vous aider en ce qui concerne l'installation, le lancement, la configuration, le dépannage et la récupération (à l'exception des données), notamment relativement au stockage, à la récupération et à la gestion des fichiers, ainsi que l'interprétation des messages d'erreur du système. Elle peut également vous aider à déterminer lorsqu'une réparation matérielle est nécessaire ou si la couverture pour dommages accidentels causés par la manipulation s'applique. Apple offrira une assistance pour la version alors actuelle du logiciel pris en charge et pour la version majeure antérieure. Aux fins du présent article, le terme « version majeure » désigne une version importante du logiciel diffusée commercialement par Apple sous un numéro de version de format « 1.0 » ou « 2.0 » et qui ne constitue pas une version bêta.

L'assistance technique d'Apple se limite à ce qui suit : (i) le matériel couvert; (ii) le système d'exploitation et les applications de marque Apple préinstallés ou conçus pour fonctionner avec le matériel couvert (« visionOS »); (iii) les problèmes de connectivité entre le matériel couvert (« Logiciels grand public ») et tout ordinateur ou appareil qui satisfait aux exigences techniques de connectivité du matériel couvert et qui fonctionne sous un système d'exploitation compatible avec le matériel couvert.

Les exclusions mentionnées ci-dessous s'appliquent.

4. Ce qui n'est pas couvert

4.1 Réparation du matériel et service en cas de dommages accidentels causés par la manipulation

Apple peut limiter la réparation matérielle et le service en cas de dommages accidentels causés par la manipulation au pays où l'appareil couvert a été acheté à l'origine.

Apple n'offrira pas de réparation matérielle ni de service en cas de dommages accidentels causés par la manipulation dans les circonstances suivantes :

- (a) protection contre l'usure normale;
- (b) réparation de dommages esthétiques ne modifiant pas la fonctionnalité ou le bon fonctionnement du matériel couvert, y compris les rayures, l'écaillage, la décoloration, l'étirement, les bosses et/ou les éclats, à moins que les dommages esthétiques ne soient limités aux rayures, à l'écaillage, à la décoloration, à l'étirement, aux bosses et/ou aux éclats du revêtement en verre, auquel cas des frais de réparation causés par la manipulation de niveau 2 s'appliqueront;
- (c) réparation de tout dommage, y compris les égratignures, l'écaillage, la décoloration, l'étirement, les bosses et/ou les éclats des pièces ou accessoires tiers utilisés avec le matériel couvert, y compris, mais sans s'y limiter, les verres correcteurs prescrits ou autres;
- (d) réparation de tout dommage, y compris accidentel, causé par tout type d'utilisation anormale ou inappropriée, d'abus, de mauvaise utilisation, de négligence ou de toute autre utilisation autrement incompatible avec le manuel du propriétaire, le guide d'utilisation ou votre non-respect des instructions

d'Apple sur le bon fonctionnement, l'entretien et la maintenance fournis par Apple ou comme indiqué dans le manuel du propriétaire ou le guide d'utilisation pour le matériel couvert;

- (e) entretien préventif;
- (f) remplacement du matériel couvert en cas de perte ou de vol;
- (g) réparation de dommages, y compris les dommages physiques excessifs (p. ex. les produits ayant été écrasés, pliés ou immergés dans un liquide), causés par un comportement irresponsable, abusif, capricieux ou malintentionné ou par toute utilisation du matériel couvert anormale ou non prévue par Apple;
- (h) installation, retrait ou mise au rebut du matériel couvert ou du matériel prêté pendant la réparation du matériel couvert;
- (i) réparation de dommages causés par un produit autre que le matériel couvert;
- (j) réparation d'un produit endommagé autre que le matériel couvert;
- (k) réparation de dommages causés au matériel couvert (peu importe la cause) si le matériel couvert a été ouvert, entretenu (y compris pour les mises à niveau et les expansions), modifié ou altéré par une personne autre qu'Apple ou un représentant autorisé d'Apple;
- (l) réparation ou remplacement de toute batterie utilisée avec le matériel couvert qui n'est pas la batterie contenue dans l'emballage d'origine du matériel couvert ou son remplacement fourni par Apple en vertu des articles 3.1 ou 3.2 du présent plan;
- (m) réparation de conditions préexistantes du matériel couvert si le plan est acheté après l'achat du matériel couvert;
- (n) réparation des dommages causés au matériel couvert dont le numéro de série a été modifié, abîmé ou retiré;
- (o) réparation des dommages causés par des incendies, des tremblements de terre, des inondations ou des causes externes semblables;
- (p) protection contre les dommages causés par la présence de matières dangereuses, y compris, mais sans s'y limiter, de biomatériaux et d'allergènes, qui posent un risque pour la santé humaine;
- (q) la perte, l'interruption de l'utilisation, l'endommagement, la corruption, l'incapacité d'avoir accès ou l'impossibilité d'utilisation de matériels ou logiciels électroniques, ou de leurs composants, qui sont utilisés pour stocker, traiter, transmettre ou recevoir les données dans le matériel couvert ou pour accéder à celles-ci, pour toute raison ou perte autres que les pertes couvertes explicitement énoncées dans le présent plan, y compris tout accès non autorisé à un tel système ou toute utilisation non autorisée de celui-ci, une attaque par déni de service, ou la réception ou la transmission d'un code malveillant;
- (r) la perte, l'interruption de l'utilisation, l'endommagement, la corruption, l'incapacité d'avoir accès ou l'impossibilité d'utilisation de données électroniques stockées dans le matériel couvert, y compris toute perte de données causée par un accès non autorisé à ces données ou une utilisation non autorisée de celles-ci, une attaque par déni de service, ou la réception ou la transmission d'un code malveillant; ou
- (s) si vous demandez une réparation pour un appareil en vertu du présent plan à des fins commerciales dans le but de réaliser un gain financier, y compris si vous avez vendu, transféré, sous-traité, délégué ou cédé l'un de vos droits en vertu du présent plan (sauf dans les cas prévus à l'article 10 du présent plan).

4.2 Assistance technique

Apple n'offrira pas d'assistance technique dans les circonstances suivantes :

- (a) utilisation ou modification du matériel couvert, de visionOS ou des logiciels grand public d'une manière pour laquelle le matériel couvert ou le logiciel n'est pas conçu;
- (b) problèmes qui peuvent être résolus par la mise à niveau du logiciel vers la version la plus récente;
- (c) produits de tiers, leurs effets sur le matériel couvert, visionOS, ou les logiciels grand public ou leurs interactions avec ceux-ci;
- (d) utilisation d'un ordinateur ou d'un système d'exploitation qui n'est pas en lien avec les logiciels grand public ou des problèmes de connectivité avec le matériel couvert;
- (e) logiciels autres que visionOS ou les logiciels grand public;

- (f) logiciels grand public désignés comme des versions « bêta », des « pré-lancements », des « prévisualisations » ou les logiciels désignés de manière semblable;
- (g) dommages ou perte de logiciels ou de données stockés ou enregistrés sur le matériel couvert (Remarque : la récupération et la réinstallation des programmes et des données d'utilisateur ne sont pas couvertes en vertu du présent plan);
- (h) navigateurs Web, applications de courriels et logiciels de fournisseurs de services Internet de tiers ou configurations de visionOS nécessaires à leur utilisation;
- (i) la perte, l'interruption de l'utilisation, l'endommagement, la corruption, l'incapacité d'avoir accès ou l'impossibilité d'utilisation de matériels ou logiciels électroniques, ou de leurs composants, qui sont utilisés pour stocker, traiter, transmettre ou recevoir les données dans le matériel couvert ou pour accéder à celles-ci, pour toute raison ou perte autres que les pertes couvertes explicitement énoncées dans le présent plan, y compris tout accès non autorisé à un tel système ou toute utilisation non autorisée de celui-ci, une attaque par déni de service, ou la réception ou la transmission d'un code malveillant; ou
- (j) la perte, l'interruption de l'utilisation, l'endommagement, la corruption, l'incapacité d'avoir accès ou l'impossibilité d'utilisation de données électroniques stockées dans le matériel couvert, y compris toute perte de données causée par un accès non autorisé à ces données ou une utilisation non autorisée de celles-ci, une attaque par déni de service, ou la réception ou la transmission d'un code malveillant.

5. Obtenir une réparation et de l'assistance

Vous pouvez obtenir des services de réparation ou de l'assistance technique en appelant Apple ou en accédant à support.apple.com/fr-ca. Vous devez fournir le numéro de contrat du plan ou le numéro de série du matériel couvert. Vous devez également, sur demande, présenter la confirmation de votre plan ainsi que la facture originale de votre matériel couvert et de votre plan.

6. Options de service

Apple vous offrira une ou plusieurs de ces options de réparation matérielle ou de service en cas de dommages causés par la manipulation :

(a) Service de réparation en magasin. Le service de réparation en magasin est offert pour la plupart des produits couverts. Vous pouvez apporter votre matériel couvert dans une boutique Apple Store ou, si disponible, chez un fournisseur de services agréé Apple (« FSAA ») offrant un service de réparation en magasin. Les services visant le matériel couvert seront effectués sur place ou, le cas échéant, dans un Centre de réparation Apple (un « CRA »). Vous devez récupérer rapidement le matériel couvert.

(b) Service de réparation sur place. Le service de réparation sur place est proposé pour le matériel couvert si le matériel couvert se trouve à moins de 80 kilomètres (50 milles) d'un fournisseur de services de réparation sur place agréé Apple. Certaines pièces pouvant faire l'objet d'un service de remplacement express, conformément à la description ci-dessous, ne sont pas admissibles au service de réparation sur place. Si Apple détermine que le service de réparation sur place s'applique, Apple enverra un technicien qui effectuera la réparation à l'endroit où se trouve le matériel couvert. La réparation sera effectuée à cet endroit ou le technicien apportera le matériel couvert à un FSAA ou dans un CRA afin qu'il soit réparé. Si le matériel couvert est réparé chez un FSAA ou dans un CRA, Apple s'occupera de le transporter jusqu'à votre emplacement après la réparation. Si le technicien ne peut avoir accès au matériel couvert à l'heure convenue, les visites ultérieures sur place pourront faire l'objet de frais supplémentaires.

(c) Service de réparation par la poste. Le service de réparation par la poste est offert pour la plupart des produits couverts. Si Apple détermine que votre matériel couvert peut bénéficier du service de réparation par la poste, vous recevrez des bordereaux d'expédition prépayés (ainsi que le nécessaire d'emballage, au besoin). Vous devez expédier le matériel couvert vers un centre de réparation Apple conformément aux instructions d'Apple. Une fois les réparations effectuées, le CRA vous retournera

le matériel couvert. Apple paiera les frais d'expédition à partir de votre emplacement et au retour à condition que ses directives soient respectées.

(d) Service de remplacement express (SRE).

Le SRE peut être disponible pour le matériel couvert, en fonction de la capacité et de la disponibilité locales au moment où vous demandez une réparation et des dommages causés à votre matériel couvert, conformément aux lois locales.

S'il est disponible et que vous choisissiez d'utiliser le SRE pour les réparations matérielles, il n'y aura aucun service pour utiliser le SRE. S'il est disponible et que vous choisissiez d'utiliser le SRE pour une réparation en cas de dommages accidentels causés par la manipulation (ADH) pour la batterie et/ou le câble de batterie de votre matériel couvert, la réparation sera soumise aux frais de réparation causés par la manipulation de niveau 1 indiqués à l'article 3.4. Si vous choisissiez d'utiliser le SRE pour une réparation en cas de dommages accidentels causés par la manipulation (ADH) de tout composant de votre appareil couvert, la réparation sera soumise aux frais de réparation causés par la manipulation de niveau 2 indiqués à l'article 3.4, car un article de remplacement de l'appareil couvert vous sera fourni.

Si Apple exige le retour de l'appareil remplacé, Apple peut demander une autorisation de carte de crédit du montant total de l'appareil couvert à titre de garantie pour le prix de détail de l'appareil de remplacement et les frais d'expédition applicables.

Apple peut vous demander de retourner uniquement le composant touché de l'appareil couvert. Apple retournera les composants qui n'ont pas besoin d'être réparés. Si Apple exige le retour de la batterie uniquement, ou uniquement du composant touché de l'appareil couvert, Apple peut demander une autorisation de carte de crédit à titre de garantie pour le prix de détail de la batterie et/ou du composant et les frais d'expédition applicables.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ladite autorisation, vous pourriez ne pas être en mesure d'obtenir une réparation, auquel cas Apple vous offrira d'autres solutions de réparation. Si vous ne retournez pas l'appareil ou le composant remplacés conformément aux directives fournies, ou si vous retournez un appareil ou un composant qui n'est pas admissible à la réparation, Apple fera porter le montant autorisé sur votre carte de crédit.

Vous pouvez communiquer avec Apple aux numéros indiqués ci-dessous pour obtenir une aide supplémentaire.

Apple peut modifier la méthode choisie pour vous fournir les services de réparation ou de remplacement ainsi que les conditions d'admissibilité de votre matériel couvert à une méthode de service particulière. L'exécution du service sera limitée aux options de service énoncées à l'article 6 et ne peut être effectuée que par Apple, à moins qu'au moment où votre demande est soumise, le service ne soit disponible auprès des fournisseurs de services agréés Apple.

Les services offerts seront toutefois limités aux options offertes dans le pays où les services sont demandés. Les options de réparation, la disponibilité des pièces et les délais de traitement peuvent varier. Si le service n'est pas offert pour le matériel couvert dans un pays autre que celui dans lequel le produit a été acheté, vous risquez de devoir payer les frais d'expédition et de manutention visant à assurer le service dans un pays où celui-ci est offert. Si vous souhaitez obtenir une réparation dans un pays autre que le pays d'achat, vous devez vous conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables en matière d'importation et d'exportation, et vous êtes responsable du paiement de tous les droits de douane, de la TVA et des autres taxes et frais connexes. Apple peut réparer ou remplacer les produits ou les pièces à l'aide de produits ou de pièces comparables qui sont conformes aux normes locales là où les services de réparation ou de remplacement internationaux sont offerts.

7. Vos responsabilités

En vue de recevoir une réparation ou de l'assistance en vertu du plan, vous acceptez de (i) fournir votre numéro de contrat de plan et une copie de votre preuve d'achat originale du plan; (ii) fournir les renseignements nécessaires à propos des symptômes et des causes des problèmes touchant le matériel couvert; (iii) répondre aux demandes de renseignements nécessaires pour diagnostiquer ou réparer le matériel couvert; (iv) suivre les directives d'Apple; (v) mettre à jour le logiciel avec la version actuelle publiée avant de faire une demande de réparation; (vi) sauvegarder les logiciels et les données se trouvant sur le matériel couvert.

PENDANT LA RÉPARATION DU MATÉRIEL, APPLE SUPPRIMERA LE CONTENU DU MATÉRIEL COUVERT, REFORMATERA LE SUPPORT DE STOCKAGE ET RÉINSTALLERA LA CONFIGURATION INITIALE DES LOGICIELS DU MATÉRIEL COUVERT ET DES MISES À JOUR SUIVANTES, CE QUI SUPPRIMERA TOUS LES LOGICIELS ET TOUTES LES DONNÉES QUI SE TROUVAIENT SUR LE MATÉRIEL COUVERT AVANT LA RÉPARATION. Votre matériel couvert ou un produit de remplacement vous sera retourné par Apple avec les configurations originales, sous réserve des mises à jour applicables. Apple peut, au cours du service matériel, installer des mises à jour de visionOS destinées à empêcher le matériel couvert de rétablir une version antérieure de visionOS. Les applications de tiers installées sur le matériel couvert peuvent ne pas être compatibles ni fonctionner avec le matériel couvert à la suite de la mise à jour de visionOS. Vous êtes responsable de la réinstallation de tous vos autres programmes et de toutes vos données ainsi que de la configuration de vos mots de passe.

8. Limitation de responsabilité

DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, APPLE ET SES EMPLOYÉS ET MANDATAIRES NE POURRONT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS OU UN PROPRIÉTAIRE SUBSÉQUENT DU MATÉRIEL COUVERT RELATIVEMENT AUX DOMMAGES INDIRECTS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES FRAIS DE RÉCUPÉRATION, DE REPROGRAMMATION OU DE REPRODUCTION DES PROGRAMMES OU DES DONNÉES, LE DÉFAUT D'ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET LA PERTE DE CLIENTS, DE PROFITS, DE RECETTES OU DE REVENUS ANTICIPÉS, DÉCOULANT DES OBLIGATIONS D'APPLE EN VERTU DU PRÉSENT PLAN. DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ D'APPLE ET DE SES EMPLOYÉS ET MANDATAIRES ENVERS VOUS OU UN PROPRIÉTAIRE SUBSÉQUENT DU MATÉRIEL COUVERT DÉCOULANT DU PRÉSENT PLAN SE LIMITE AU MONTANT INITIAL PAYÉ POUR LE PLAN. APPLE REJETTE PARTICULIÈREMENT TOUTE GARANTIE SELON LAQUELLE (i) APPLE SERA EN MESURE DE RÉPARER OU DE REMPLACER LE MATÉRIEL COUVERT SANS RISQUE D'ENDOMMAGER OU DE PERDRE LES PROGRAMMES ET LES DONNÉES, (ii) APPLE ASSURERA LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES OU (iii) LE FONCTIONNEMENT DU PRODUIT SERA ININTERROMPU OU EXEMPT D'ERREUR.

LES AVANTAGES DE CE PLAN S'AJOUTENT À TOUS LES DROITS ET RECOURS DONT VOUS DISEPOSEZ EN VERTU DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR. DANS LA MESURE OÙ LA RESPONSABILITÉ PEUT ÊTRE LIMITÉE EN VERTU DESDITES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS, LA RESPONSABILITÉ D'APPLE SE LIMITE, À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU MATÉRIEL COUVERT OU À LA PRESTATION DU SERVICE. CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES NE PERMETTANT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, IL EST POSSIBLE QUE LES PRÉCÉDENTES LIMITATIONS NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS.

9. Annulations

9.1 Vos droits d'annulation

Peu importe la manière dont vous avez effectué votre achat, vous pouvez annuler ce plan à tout moment et pour tout motif.

(a) Annulations avec retour ou échange du matériel couvert :

Vous pouvez annuler ce plan avec le retour du matériel couvert (à l'exception des échanges abordés à l'article 9.3), comme permis par la politique de retour du point d'achat original, en allant au point d'achat original, qu'il s'agisse d'Apple ou d'un revendeur, peu importe votre type de plan. Vous ou votre fournisseur de paiement de plan, selon le cas, recevrez un remboursement couvrant la totalité du prix du plan.

(b) Annulation des plans achetés auprès de revendeurs agréés Apple dans les trente (30) jours suivant l'achat :

Si vous avez acheté ce plan auprès d'un revendeur agréé Apple et que vous l'annulez dans les trente (30) jours suivant l'achat du plan, vous devrez peut-être annuler le plan auprès du revendeur agréé Apple pour recevoir un remboursement.

(c) Toutes les autres annulations :

(i) Pour les plans à durée déterminée :

Pour annuler un plan à durée déterminée, vous pouvez :

(A) Suivre les étapes de l'application d'assistance Apple, qui peut être téléchargée dans l'App Store. Si vous ne voyez pas votre plan lorsque vous essayez de l'annuler, vous devrez peut-être terminer la configuration de votre compte Apple. Pour obtenir de l'aide, veuillez consulter le support.apple.com/HT202704 ; ou

(B) Appeler Apple au 1-800-263-3394 ou appeler votre fournisseur de facturation si ce n'est pas Apple (c'est-à-dire un revendeur); ou envoyer un courrier au service de gestion des contrats, P.O. Box 149125, Austin, TX 78714-9125, États-Unis. Vous devez inclure une copie de votre preuve d'achat originale du plan avec l'avis.

Sauf en cas d'indication contraire prévue par les lois locales, les remboursements en cas de résiliation sont les suivants :

(A) Si vous annulez votre plan dans les trente (30) jours suivant la date d'achat ou la date indiquée sur votre facture du plan, selon la dernière éventualité, vous recevrez un remboursement complet, moins la valeur de toute réparation fournie au sein du plan.

(B) Si vous annulez le plan plus de trente (30) jours après sa date de réception, vous recevrez un remboursement proportionnel au prix d'achat initial. Le remboursement proportionnel est calculé en fonction du pourcentage de la durée restante du plan à compter de sa date d'achat, moins la valeur de tout service fourni dans le cadre du plan.

Si vous avez financé votre plan à durée déterminée par l'intermédiaire d'un fournisseur de paiement de plan, communiquez avec ce dernier pour procéder à l'annulation. Apple peut retourner tout remboursement dû à l'entité financière qui a payé pour votre plan.

(ii) Pour les plans mensuels :

Pour annuler un plan mensuel, vous pouvez :

(A) Appeler Apple au 1-800-263-3394 ou appeler votre fournisseur de facturation si ce n'est pas Apple (c'est-à-dire un revendeur); ou envoyer un courrier au service de gestion des contrats, P.O. Box 149125, Austin, TX 78714-9125, États-Unis. Désactiver le prochain renouvellement de votre plan mensuel en passant par votre plateforme de facturation. (vous pouvez également disposer de l'option de le désactiver directement sur votre appareil couvert); ou

Vous pouvez également :

(B) Désactiver le prochain renouvellement de votre plan mensuel via (i) votre plateforme de facturation ou, si disponible, (ii) en vous rendant sur support.apple.com/HT202039 sur votre appareil couvert et en sélectionnant « Annuler un abonnement », auquel cas la résiliation sera différée jusqu'à minuit le dernier jour du mois correspondant au dernier paiement mensuel effectué, à moins que la législation locale n'en dispose autrement. Votre plan mensuel restera en vigueur jusqu'à la fin du mois en question, moment auquel il sera annulé sans qu'un remboursement d'annulation vous soit versé. Un défaut de paiement de la totalité d'un versement mensuel dans les délais requis sera considéré comme l'expression de votre intention d'annuler votre plan et aucun remboursement ne vous sera accordé pour l'annulation.

(d) Annulations en lien avec un groupe ou un programme d'abonnement :

Si vous bénéficiez de votre plan AppleCare+ (quel qu'en soit le type) en raison de votre appartenance à un groupe ou à une association, vous pouvez avoir la possibilité, en fin de droit à AppleCare+ dans le cadre de ce programme, d'assumer le paiement pour AppleCare+ et de conserver votre plan. Si vous ne choisissez pas d'assumer le paiement et de conserver votre plan AppleCare+, celui-ci sera annulé et vous n'aurez droit à aucun remboursement.

9.2 Droits d'annulation d'Apple

Si, pour quelque raison que ce soit, votre mode de paiement ne peut être débité des montants dus, y compris pour tout paiement du renouvellement du plan mensuel ou de tout versement que vous devez, et que vous n'avez pas effectué le paiement approprié à la date d'échéance ou à toute date de renouvellement applicable, votre plan peut être annulé pour défaut de paiement et votre couverture cessera à compter de la date d'échéance ou de la date de renouvellement.

De plus, sauf en cas d'indication contraire en vertu des lois locales, Apple peut annuler le présent plan en cas de fraude ou de fausse déclaration importante, ou si les pièces pour le matériel couvert ne sont plus disponibles, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. Si les lois locales le permettent et qu'Apple annule le présent plan en raison de l'indisponibilité des pièces, vous recevrez un remboursement proportionnel en fonction de la durée restante du plan.

9.3 Annulation après échange autorisé

Pour les plans mensuels, si vous échangez votre matériel couvert auprès d'Apple ou d'un revendeur agréé Apple dans le cadre d'un programme d'échange agréé Apple, l'échange sera considéré comme une expression de votre intention d'annuler votre plan mensuel, et celui-ci sera annulé conformément à la clause 9.1(c)(ii).

9.4 Effet de l'annulation

À la date de prise d'effet de l'annulation, les obligations futures d'Apple envers vous en vertu du présent plan sont complètement éteintes.

10. Transfert de plans à durée déterminée

Pour les plans à durée déterminée uniquement, vous êtes autorisé à effectuer un transfert permanent unique de l'ensemble de vos droits en vertu du présent plan à un tiers, à condition : (i) de transférer au cessionnaire la preuve d'achat originale, la confirmation du plan, la documentation imprimée du plan et le présent contrat de service; (ii) d'aviser Apple du transfert conformément à ce qui est indiqué dans l'article support.apple.com/HT202712, et (iii) que le cessionnaire accepte les modalités du présent contrat de service. Si vous avez financé l'achat de votre plan par l'intermédiaire d'un fournisseur de plans ou si vous payez de façon échelonnée d'une autre manière, le cessionnaire assumera et respectera toutes les obligations de paiement du cédant. Tout manquement à ces obligations par le cessionnaire déclenchera immédiatement l'exécution des dispositions d'annulation, tel que décrit à l'article 9. Lorsque vous avisez Apple du transfert, vous devez fournir le numéro du contrat du plan, les numéros de série du matériel couvert et le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le courriel du nouveau propriétaire. Les plans mensuels ne peuvent pas être transférés.

11. Modifications au plan

Les conditions initiales du plan resteront en vigueur pour toute la durée de votre plan et pour chaque renouvellement mensuel, s'il y a lieu, sauf si Apple vous envoie un avis de modification des conditions générales du plan. Apple peut réviser les conditions générales de ce plan à tout moment, y compris le prix et les frais de réparation applicables, moyennant un avis de trente (30) jours ou un délai plus long si celui-ci est requis par la loi (« délai de préavis »). Cet avis sera fourni par la poste, par courriel ou par tout autre moyen raisonnable. Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications apportées aux conditions générales du plan, vous pourrez l'annuler sans pénalité. Si, après avoir reçu l'avis de modification des conditions générales de votre plan (notamment en ce qui concerne l'augmentation du prix ou des frais de service), vous ne l'annulez pas dans le délai indiqué, votre paiement continu des frais mensuels (s'il y a lieu) ou des demandes de réparation en vertu du plan, ou encore vos versements, seront considérés comme une acceptation de votre part et vous serez lié par les nouvelles conditions générales du plan. Dans tous les cas, vous pouvez annuler le plan à tout moment, conformément à l'article 9.

Si Apple adopte une modification à ce plan qui élargit votre couverture sans coûts ni frais additionnels, cette couverture élargie s'applique immédiatement.

12. Dispositions générales

(a) Apple peut sous-traiter ou attribuer l'exécution de ses obligations à des tiers, sans toutefois se libérer de ses obligations envers vous.

(b) Apple n'est pas responsable des défauts ni des retards d'exécution de ses obligations en vertu du plan en raison d'événements indépendants de la volonté d'Apple.

(c) Vous n'êtes pas tenu d'effectuer la maintenance préventive du matériel couvert pour avoir droit aux services en vertu du plan.

(d) Le plan n'est proposé et valable que dans les provinces et les territoires du Canada, à l'exclusion du Québec. Les mineurs ne sont pas autorisés à acheter ce plan. Il est possible que ce plan ne soit pas disponible partout, et il n'est pas disponible là où la loi l'interdit.

(e) Dans le cadre de ses obligations, Apple peut, uniquement aux fins de suivi de la qualité de la réponse d'Apple, enregistrer les appels entre vous et Apple, en tout ou en partie.

(f) Vous reconnaissez que les informations ou les données divulguées à Apple en vertu de ce plan ne sont ni confidentielles ni exclusives. En outre, vous acceptez qu'Apple recueille et traite des données en votre nom dans le cadre des services fournis. Cela peut comprendre le transfert de vos données à des sociétés affiliées ou à des fournisseurs de services conformément à la politique de confidentialité d'Apple.

(g) Apple dispose de mesures de sécurité destinées à protéger vos données contre les accès ou les divulgations non autorisés et contre leur destruction illégale.

(h) **Vous comprenez et acceptez qu'en achetant le plan, Apple utilisera, traitera, transférera et protégera vos renseignements personnels conformément à la politique de confidentialité d'Apple disponible à l'adresse suivante : apple.com/ca/fr/legal/privacy/. Nonobstant ce qui précède, vous acceptez qu'Apple, ses sociétés affiliées ou ses fournisseurs de services puissent utiliser et traiter votre nom, le numéro de série de votre appareil, vos coordonnées, l'historique de vos réparations et tout autre renseignement personnel que nous, nos sociétés affiliées ou nos fournisseurs de services recueillons ou générons dans le cadre de votre plan, aux fins suivantes : (i) fournir et administrer les services en vertu du plan et exécuter le présent contrat; (ii) assurer la qualité du service; et (iii) communiquer avec vous concernant votre plan, les transactions financières connexes et les services et l'assistance fournis en vertu du présent contrat. À ces fins, vous acceptez que cela puisse inclure le transfert de vos renseignements personnels entre Apple, ses sociétés affiliées et ses fournisseurs de services. Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données personnelles, communiquez avec Apple aux numéros de téléphone indiqués ou à l'adresse suivante : apple.com/legal/privacy/contact. Si vous souhaitez avoir accès aux renseignements vous concernant détenus par Apple ou si vous désirez y apporter des changements, accédez à appleid.apple.com/ca/fr/ et mettez vos préférences à jour ou communiquez avec Apple en vous rendant à l'adresse apple.com/ca/fr/privacy/contact/.**

(i) Les modalités du plan, y compris la facture originale du plan et la confirmation du plan, prévalent sur les conditions contradictoires et additionnelles ou sur les conditions de tout bon de commande ou autre document, et elles constituent l'intégralité de l'entente entre vous et Apple relativement au plan.

(j) S'il n'est pas annulé, chaque plan mensuel sera automatiquement renouvelé à son prix d'achat original, sauf si vous avez reçu un préavis de modification du prix en conformité avec l'article 11 de ce plan. Apple n'a aucune obligation de renouveler un plan à durée déterminée. Si Apple offre un renouvellement, le prix et les conditions de celui-ci seront déterminés à la discrétion d'Apple.

(k) Tel qu'utilisé dans ce plan, le terme « Apple » désigne **Apple Canada Inc.**, dont les bureaux se situent au 120, boulevard Bremner, bureau 1600, Toronto (Ontario) M5J 0A8. Dans le cadre des plans vendus au Canada, Apple Canada Inc. est l'obligé légal et financier.

(l) Sauf là où la loi l'interdit, les lois de la province de l'Ontario régissent les plans achetés au Canada. Si ces conditions entrent en conflit avec les lois applicables à l'endroit où vous avez acheté ce plan, les lois applicables auront préséance.

(m) Les services d'assistance en vertu du présent plan peuvent être offerts uniquement en anglais et en français (Canada).

13. Différences en fonction du pays, de la province ou de l'État

La disponibilité des produits peut varier selon les provinces et les territoires.

Numéros de téléphone

Canada – 800 263-3394

* Les numéros de téléphone et les heures d'ouverture peuvent varier et sont susceptibles d'être modifiés. Vous trouverez les plus récentes coordonnées locales et internationales à support.apple.com/HT201232. Les numéros sans frais ne sont pas disponibles dans tous les pays.

030725 AC+ VP Canada v1.2 – French